

Quelle licence prendre ?

Saison 2022/2023

Licences FFVolley

LICENCE ENCADREMENT

Extension

- Dirigeant
- Educateur sportif
- Arbitre
- Soignant
- Pass bénévole

LICENCE COMPETITION

Extension

- Volley Ball
- Outdoor
- Para Volley
- Compet'lib

LICENCE HORS COMPETITION

Extension Volley
Pour Tous (VPT)

LICENCE EVENEMENTIELLE

Découverte initiation

LICENCE TEMPORAIRE

1 mois

3 mois

Un licencié peut avoir plusieurs extensions dans chaque type de licence (Encadrement, Compétition).

Coût des licences multiples dans un même GSA :

- Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une licence pratique compétition (M18 et +) : **5 euros**
- Extension Pratique Compétitive supplémentaire à partir d'une autre extension Pratique Compétitive (M18 et +) : **14,16 euros**
- Extension Encadrement ou Pratique Compétitive à partir d'une Extension Encadrement ou Pratique Compétitive (M15 à M9) : **5 euros**
- 2ème Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une Extension Encadrement : **5 euros**

Quels documents fournir ?

Saison 2022/2023

Documents à fournir / Types de licence à prendre	Type de demande	Formulaire de demande de licence	Certificat médical	Pièce d'identité	Photo
Licence Compétition (VB, Outdoor, Para-Volley, Compét'lib)	Création	X	Licencié de 18 ans et + : certificat médical datant de moins de 6 mois Licencié de – de 18 ans : non obligatoire – remplir le questionnaire	X	X
	Renouvellement	X	Licencié de 18 ans et + : Valable 3 ans sous réserve d'un changement médical * Si ce symbole s'affiche, il faudra fournir un certificat médical + Licencié de – de 18 ans : non obligatoire – remplir le questionnaire	uniquement si changement matrimonial ou si non archivée dans le dossier licence de la personne	X
	Mutation	X			X
Licence Encadrement (Extension Arbitre, Educateur sportif, Soignant, Dirigeant, Pass Bénévole)	Création	X	Licencié de 18 ans et + : certificat médical datant de moins de 6 mois + certificat d'honorabilité / OPTION ARBITRE : certificat encadrement obligatoire avec examen des yeux / <u>OPTION DIRIGEANT OU PASS BENEVOLE</u> : pas besoin de certificat médical Licencié de – de 18 ans : non obligatoire – remplir le questionnaire + certificat d'honorabilité	X	X
	Renouvellement	X	Licencié de 18 ans et + : Valable 3 ans sous réserve d'un changement médical * Si ce symbole s'affiche, il faudra fournir un certificat médical + + certificat d'honorabilité / OPTION ARBITRE : certificat encadrement obligatoire avec examen des yeux / <u>OPTION DIRIGEANT OU PASS BENEVOLE</u> : pas besoin de certificat médical Licencié de – de 18 ans : non obligatoire – remplir le questionnaire + certificat d'honorabilité	uniquement si changement matrimonial ou si non archivée dans le dossier licence de la personne	X
	Mutation	X			X
Licence Hors Compétition (Volley Pour Tous)	Création	X	Licencié de 18 ans et + : certificat médical datant de moins de 6 mois Licencié de – de 18 ans : non obligatoire – remplir le questionnaire	X	X
	Renouvellement	X	Licencié de 18 ans et + : Valable 3 ans sous réserve d'un changement médical * Si ce symbole s'affiche, il faudra fournir un certificat médical + Licencié de – de 18 ans : non obligatoire – remplir le questionnaire	uniquement si changement matrimonial ou si non archivée dans le dossier licence de la personne	X

Informations complémentaires

- **Renouvellement triennal des certificats médicaux** : Cette licence nécessite tous les 3 ans, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball datant de moins de 6 mois. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative (cocher obligatoirement la case adéquate sur le formulaire de demande de licence). A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence

QUESTIONNAIRE DE SANTE

J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire de Santé http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs_sport.pdf

- **Changement matrimonial** : le club doit saisir la licence sous l'ancien nom et envoyer le justificatif (certificat de mariage ou pièce d'identité avec ancien et nouveau nom) à la Ligue qui se chargera de faire le changement (mariage, divorce, décès ou adoption)
- **Certificat médical** : Si le certificat médical est sur le formulaire de demande de licence, n'oubliez pas de l'archiver dans la case certificat médical
- **Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur** : Si toutes les réponses sont négatives, la personne exerçant l'autorité parentale coche sur le formulaire de demande de licence la case « J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du Sportif Mineur » - Si une ou plusieurs réponses sont positives, la demande de licence doit être accompagnée d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive concernée, y compris en compétition, datant de moins d'un an
- **Surclassement** : tous types de surclassement est à refaire chaque année (simple, double et triple)